

# INSTRUCTIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de séductions.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie Chronique et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Information	: contact@mupras.com
en charge	: pec@mupras.com
ion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0026607

AMPL.

Maladie

Dentaire

N°D:  
1994.

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1532

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SETHIAN LARIBI

Date de naissance : 8-10-1978

11 DEC 2019

Adresse :

Tél. : 0661330066

Total des frais engagés :

1512,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/10/2019

Nom et prénom du malade : SETHIAN LARIBI Age : 46

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Appendicite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 5

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 27/11/19

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/10/19	V. N	1	400,00	Dr BENABDALLAH A. Urgentiste CENTRE AL KINDY 24, rue Al Kindy - Tel. : 022.39.33.33 CASABLANCA

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE L'OLIVIER</b> <b>Mme DRIBINA Fatima</b> <b>Pharmacienne</b> <b>Ghandi - Casablanca</b> <b>26 10 E</b> <b>PHARMACIE</b>	30/10/2019	284,00
	30/10/2019	1084,3

Analyses - Radiographies

Sachet en signat. de du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Tél. 05 22 82 00 00			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

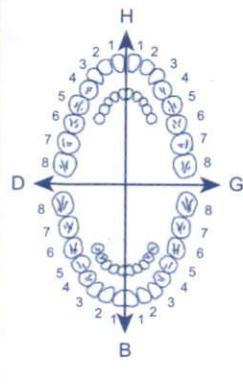
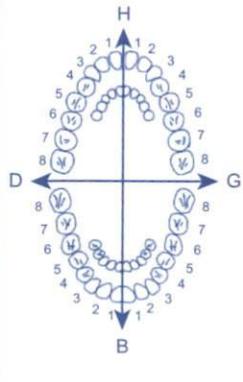
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				Coefficient des travaux	
				Montants des soins	
				Début d'exécution	
				Fin d'exécution	
	<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>		<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>		
		$  \begin{array}{r l}  H & 25533412 \quad 21433552 \\  \hline  D & 00000000 \quad 00000000 \\  & \hline  & 00000000 \quad 00000000 \\  & 35533411 \quad 11433553  \end{array}  \quad  \begin{array}{r l}  & G \\  & 00000000 \\  & B  \end{array}  $			Coefficient des travaux
		<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
					Date du devis
					Date de l'exécution
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT					

RADIOOTHERAPIE PAR VMAT (IMRT - IGRT - ARCTHERAPIE) - RADIOCHIRURGIE

RADIOOTHERAPIE STEREOTAXIQUE - 2 CLINICS EN MIROIRS - SCANNER BIG BORE - RADIOOTHERAPIE METABOLIQUE

CURIETHERAPIE A HAUT DEBIT DE DOSE (HDR) - CHIMIOTHERAPIE - CHIMIOTHERAPIE INTRA PERITONEALE (CHIP) - HOSPITALISATION

العلاج الإشعاعي المطور الموجة بالصورة - معجل الإلكترونات حامل للسكانر - الجراحة الإشعاعية  
العلاج الإشعاعي الباطني والفياضن - الإشعاعي التوسي - العلاج الكيميائي الباطلي - الإستشاف

CASABLANCA, LE.

30/11/19

الدكتور عبد الحليم بنعبد الله

Docteur Abdelhalim BENABDALLAH

طبيب المستعجلات

MEDECIN URGENTISTE

Defali Raia  
- Tricuf 2f 12u *AS*  
- Solumedrol 12 *AS* mg IV /  
- Omeprazole *AS* mg IV /  
- Rannitol 10% 50 ml / *AS* x 1  
28.00.

PHARMACIE  
PHARMACIE  
MODIBO KEITA  
728 Bd. Modibo Keita  
Tél. : 05 22 82 65 24 - Casablanca

PHARMACIE L'OLIVIER  
Mme DRIBINA Fathia  
Pharmacienne  
76, Bd. Ghandi - Casablanca  
Tél. : 05 22 36 10 55

BENABDALLAH A.  
Urgentiste  
CENTRE AL KINDY  
4, rue Al Kindy - Tél. : 022.39.33.33  
CASABLANCA

N° AMM : 250 DMP/21/NCI

LOT:P3KA1  
PER:05-2021  
PPV:48,00 DH



يُنصح هذا الدواء بعيداً عن مرأى  
ومن الأولاد  
يرجى قرارة الشارة بعدة قبل استخدام  
هذا الدواء



P.P.V : 57,60

N° AMM : 250 DMP/21/NCI

LOT:P3KA1  
PER:05-2021  
PPV:48,00 DH



يُنصح هذا الدواء بعيداً عن مرأى  
ومن الأولاد  
يرجى قرارة الشارة بعدة قبل استخدام  
هذا الدواء



P.P.V : 57,60

N° AMM : 250 DMP/21/NCI

LOT:P3KA1  
PER:05-2021  
PPV:48,00 DH



يُنصح هذا الدواء بعيداً عن مرأى  
ومن الأولاد  
يرجى قرارة الشارة بعدة قبل استخدام  
هذا الدواء



P.P.V : 57,60

LOT: N-01-8  
PER: 02-2021  
PPV: 256,00 DH

LOT : M-02-7  
PER : 09-2020  
PPV : 256,00DH

LOT: N-09-1  
PER: 08-2021

COOPER PHARMA  
PPV: 106,80 DH

756.138.06.16